

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 09/10/2017

Date de la convocation:
03/10/2017
Date d'affichage:
04/10/2017

L' an 2017 et le 9 Octobre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 29

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Absent(s) : MM : ATZENHOFFER Alphonse, RICHERT Robert, SCHERTZ Christophe
Excusé(s) ayant donné procuration : M. SIGRIST Benoît à M. FUCHS Alain
Excusé(s) : Mme HASENFRATZ Rachel, M. SUSS Charles

Secrétaire de séance :
M. SCHLOSSER Charles.

Réf : 070.2017
Vote : A la majorité
Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 1
Mention exécutoire : Non

**070.2017 : Pôle Bois : adhésion à la démarche " Terres de Hêtre ", une nouvelle
marque française pour le bois.**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral correspondant portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn en date du 29 août 2017,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Considérant le pôle d'excellence rurale sur la valorisation des ressources locales et les projets et actions menés dans le cadre du « pôle bois »,

Considérant les statuts de l'association Synergie bois local, dont le siège est fixé à la maison des services et des associations à Durrenbach,

Envoyé en préfecture le 27/10/2017
Affiché le
ID : 067-200013050-20171009-D_CC_070_2017-DE

Considérant la nécessité de conforter la dynamique engagée en matière de développement de la filière bois locale,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, une abstention, décide :

- **D'approuver l'engagement partenarial avec le Pays d'Epinal, cœur des Vosges et le Parc naturel régional Des Vosges du Nord,**
- **D'approuver l'adhésion de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn à la démarche « Terres de Hêtre »,**
- **De demander au président de procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et de l'autoriser à signer tout document en exécution de la présente délibération, en particulier la charte de la démarche.**

Info+ :

Evènementiel « le mois du bois » : cf. présentation à l'écran.

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 11/10/2017

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :